

DECISION DU MAIRE N°2026-026D

Fongibilité des crédits – budget principal 2026 de la Commune

Le Maire de la Commune de Saint Cannat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2026-005 du 22 mars 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

Vu la délibération n°2026-039 approuvant le budget principal 2026 de la commune,

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune, adopté en date du 29 avril 2026 par la délibération n°2026-038,

Considérant les crédits ouverts sur l'opération 742 au BP 2026

Considérant les offres reçues pour cette opération

DECIDE :

Article 1^{er} : d'AUTORISER les mouvements de crédits suivants, sur l'exercice 2026 du budget principal de la Commune de Saint-Cannat :

Chapitre	Libellé	CPT	DEPENSES
742	Informatique Ecole – Dont TNE	21831	+ 4.500 €
721	Véhicule ST – Fourgon	21828	- 4.500 €

Article 2 : Le maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saint Cannat le 26/06/2026

Joël LEVI-VALENSI
Maire de Saint Cannat



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 15 JUL 2026
Affiché le : 16 JUL 2026

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2026-026D-1

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-07-15T15-01-28.00 (MI271213425)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260626-2026-026D-1-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Fongibilité des crédits - budget principal 2026 de la Commune Annule et remplace n.2026-026D du 01/07/206

Date de décision : 26/06/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DecisionMaire 2026-026D](#)
(1)_TransfertCredit 2026 Fongibilite 02.PDF

Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé
 Transmis
 Accusé de réception

Date 15/07/26 à 15:01
 Date 15/07/26 à 15:01
 Date 15/07/26 à 15:07

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)
 Par [ELSENHEIMER Sophie](#)

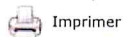
Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte annulé



2026-026D

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	AR reçu	Classé

La télétransmission de cet acte a été annulée : [Voir l'accusé de réception associé](#)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260626-2026-026D-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Fongibilité des crédits - budget principal 2026 de la Commune

Date de décision : 26/06/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DecisionMaire 2026-026D TransfertCredit 2026 Fongibilite 02.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Préparé	Date 01/07/26 à 14:58	Par ELSENHEIMER Sophie
Transmis	Date 01/07/26 à 14:58	Par ELSENHEIMER Sophie
Accusé de réception	Date 01/07/26 à 15:03	
Demande d'annulation	Date 15/07/26 à 14:57	Par ELSENHEIMER Sophie
Annulé	Date 15/07/26 à 15:03	